

MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 mars 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre

Sont présents : Guylaine Marin, conseillère; Marc-André Diné, conseiller; Philippe Achaintre, conseiller; Valérie Bertrand, conseillère; Rémy-Richard Leclerc, conseiller, Marie-Laure Rioux, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Réal Dulmaine agit comme greffier-trésorier adjoint de cette séance vu l'absence de Louis Huppé, directeur-général et greffier-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. RÉOLUTION POUR NOMMER UNE PERSONNE POUR AGIR COMME GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT POUR CETTE SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024
5. FACTURES À PAYER
6. RÉOLUTION MISE À JOUR DE LA SITUATION – PROPOSITION DE LOUIS HUPPÉ
7. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER – RÉOLUTION POUR PUBLIER L'OFFRE D'EMPLOI SUR JOBBOOM
8. RÉOLUTION POUR LA FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
9. RÉOLUTION POUR LA LISTE DES PROPRIÉTÉS POUVANT ÊTRE MISE EN VENTE POUR TAXES IMPAYÉES
10. RÉOLUTION POUR MODIFIER LA PÉRIODE DE MOINS D'UN AN POUR LES PROPRIÉTÉS POUVANT ÊTRE MISE EN VENTE POUR TAXES IMPAYÉES
11. RÉOLUTION POUR MANDATER UN NOTAIRE POUR LES SERVITUDES DU PROJET D'EAU POTABLE
12. RÉOLUTION POUR L'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS
13. RÉOLUTION POUR ENTENTE DE SERVICE AVEC NDIESEL, NICOLAS DARAICHE POUR L'ENTRETIEN DU TRACTEUR ET L'INSPECTION DE NOS VÉHICULES ROUTIERS
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-49

2. RÉOLUTION POUR NOMMER UNE PERSONNE POUR AGIR COMME GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT POUR CETTE SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre de nommer Réal Dulmaine pour agir comme greffier-trésorier adjoint par appel conférence pour cette séance vu l'absence de Louis Huppé, directeur général et greffier trésorier par intérim. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-50

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-51

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par le conseiller Marc-André Pinel d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-52

5. FACTURES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 12 621.82 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2024-03-53** **6. RÉSOLUTION MISE À JOUR DE LA SITUATION – PROPOSITION DE LOUIS HUPPÉ**
- Attendu que les démarches pour trouver un nouveau directeur général et greffier-trésorier sont sans résultats;
Attendu que sans directeur général et greffier-trésorier la municipalité se trouve paralysée;
Attendu l'offre de Louis Huppé qui suggère de prolonger son mandat de directeur général et greffier-trésorier par intérim pour éviter toute paralysie pour un maximum de 10 heures par semaine et plus, selon sa disponibilité, au salaire offert pour le nouveau directeur général soit 35 \$ de l'heure pour la période du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 mai 2024;
Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :
- . de modifier la résolution 2024-01-04 pour que la démission de Louis Huppé comme directeur général et greffier-trésorier par intérim prenne effet le 1^{er} juin 2024 au lieu du 1^{er} mars 2024;
 - . de rémunérer Louis Huppé au taux horaire de 35 \$ de l'heure pour un maximum de 10 heures par semaine et plus, selon sa disponibilité, pour la période du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 mai 2024.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-03-54** **7. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER – RÉSOLUTION POUR PUBLIER L'OFFRE D'EMPLOI SUR JOBBOOM**
- Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :
- . de publier sur JOBBOOM l'offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier afin d'élargir le champ de recherche pour ce poste pour un montant forfaitaire de 595 \$ plus taxes;
 - . d'amender le poste budgétaire 02-130-00-341 d'une somme de 624.68 \$ en prenant les deniers nécessaires du poste 02-130-00-141.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-03-55** **8. RÉSOLUTION POUR LA FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**
- Attendu qu'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel :
- . d'inscrire les cinq membres du Comité consultatif d'urbanisme à la formation obligatoire offerte en ligne par la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 160 \$ plus taxes par participant;
 - . d'amender le poste budgétaire 02-610-00-454 d'une somme de 839.90 \$ en prenant les deniers nécessaires du poste 02-130-00-141.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-03-56** **9. RÉSOLUTION POUR LA LISTE DES PROPRIÉTÉS POUVANT ÊTRE MISE EN VENTES POUR TAXES IMPAYÉES**
- Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand :
- . d'autoriser le directeur général à envoyer à la MRC de la Haute-Gaspésie la liste des propriétés qui ont un solde antérieur de taxes impayées au 26 mars 2023;
 - . que le conseil municipal autorise le directeur général à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de la Haute-Gaspésie;
 - . que le conseil municipal désigne le directeur général ou, en ~~son~~ absence, le maire à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024;
 - . que le conseil municipal autorise la transmission de cette résolution à la MRC de la Haute-Gaspésie.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-03-57** **10. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA PÉRIODE DE MOINS D'UN AN POUR LES PROPRIÉTÉS POUVANT ÊTRE MISE EN VENTES POUR TAXES IMPAYÉES**
- Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que tout arrérage de taxes de l'exercice financier précédent ayant un solde antérieur au dernier versement de cette même année entrainera une vente pour taxes et que cette résolution s'applique à compter de 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-03-58** **11. RÉSOLUTION POUR MANDATER UN NOTAIRE POUR LES SERVITUDES DU PROJET D'EAU POTABLE**
- Attendu le courriel du 21 février 2024 reçu de Derico Experts-conseils à l'effet

qu'au moins deux dossiers nécessitent une régularisation importante pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . de mandater Me Stéphanie Belland à taux horaire pour régulariser les dossiers qui nécessitent une régularisation importante pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;
- . de payer cette dépense en empruntant la somme nécessaire du fonds de roulement remboursable au cours de l'année 2024 dès que le règlement d'emprunt pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable sera en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-59

12. RÉOLUTION POUR L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Attendu que l'affichage des avis publics doit être effectués à des endroits accessibles en tout temps par la population;

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'afficher les avis publics aux endroits suivants`

- . à l'hôtel de ville;
- . sur le panneau situé sur la rue de la Chapelle près des boîtes postales de Postes Canada;
- . au Magasin général situé au 4, avenue Keable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-60

13. RÉOLUTION POUR ENTENTE DE SERVICE AVEC NDIESEL, NICOLAS DARACHE POUR L’ENTRETIEN DU TRACTEUR ET L’INSPECTION DE NOS VÉHICULES ROUTIERS

Attendu la soumission reçue de Ndisel;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc de retenir les services de Ndieisel pour faire l'entretien annuel des véhicules de service de la Municipalité tel que décrit dans sa soumission soit :

- . faire l'entretien deux fois par année sur le tracteur ainsi que le changement de tous les liquides une fois par année pour le coût annuel de 2 761.25 \$ plus taxes plus les coûts réels si des réparations sont nécessaires;
- . faire la pré-inspection des camions pour l'inspection annuelle de la SAAQ pour le coût de 150 \$ plus taxes plus les coûts réels si des réparations sont nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions sont posées à la suite du gel du réseau d'aqueduc survenu vendredi dernier. Le maire Yves Sohier mentionne que tout a été mis en place pour approvisionner en eau les résidents.

2024-03-61

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que la présente séance soit levée à 19 h 36. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Réal Dulmaine
Greffier-trésorier adjoint

Louis Huppé
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire